

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS142

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« Institut national de prévention et d'éducation pour la santé »,

les mots :

« Agence nationale de santé publique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.